



CONDITIONS FINANCIÈRES 2024-2025

➤ SCOLARITÉS

Nombre d'enfants scolarisés au Cours Saint-Martial (primaire et collège compris)	1	2	3	4 et plus
Montant de la scolarité par enfant au primaire	200€	180€	160€	140€
Montant de la scolarité par enfant au collège	255€	235€	215€	195€

École libre et indépendante, le Cours Saint-Martial ne reçoit **aucune subvention** de l'État. Les contributions des familles sont donc sa principale source de financement régulier pour faire face à ses charges. Nous sommes bien conscients que pour certaines familles, cela peut être le principal frein à l'inscription de vos enfants malgré un attachement certain au projet. C'est pourquoi, nous avons maintenu le prix de la scolarité **en-deçà du coût réel d'un élève** et que nos **tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur l'ensemble du Cours Saint-Martial**, école et collège compris.

Il est impératif que ces considérations financières ne soient pas un obstacle pour offrir l'instruction que vous souhaitez à vos enfants. Si tel était le cas, **nous vous invitons très vivement à prendre contact avec l'association de gestion à l'adresse comptabilite@courssaintmartial.fr**, pour étudier une solution.

- ❖ A l'exception du règlement du premier mois de scolarité (régulé par chèque au moment de l'inscription), **les règlements doivent être effectués par virement mensuel, avant le 07 de chaque mois**, d'octobre à juin.
- ❖ En cas de difficultés financières, des bourses peuvent être accordées aux familles sur dossier. Le Cours Saint-Martial vous invite pour cela à vous tourner vers trois associations :
 - L'AES, Association Education Solidarité (<https://www.aesmaisonstmichel.fr/>)
 - Le MCF, Mouvement Catholique des Familles (<https://m-c-familles.fr/>)
 - L'ASF, Association Solidarité Famille (<http://asfamille.fr/>)

Si vous souhaitez mettre en place ce mode de financement, merci de le signaler à Marie des Lys Merlin à comptabilite@courssaintmartial.fr.

- ❖ Les frais de dossier sont de 60€ par élève. Ils correspondent à la participation aux frais administratifs, de photocopies, de fourniture et de prêt des manuels. Ils sont réglés par chèque au moment de l'inscription.
- ❖ Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'**APAJ**.
Les chèques fournis au moment de l'inscription (montant du premier mois de scolarité, frais de dossier et achat de blouses) seront encaissés en septembre.
- ❖ Pour les virements, le **nouveau RIB** à utiliser vous sera communiqué en juillet au plus tard.

➤ ÉTUDE

Le coût s'entend par famille et par soir, quelle que soit la durée de présence de l'élève à l'étude :

- **2€** par famille par étude, lorsqu'il y a **inscription à l'année** pour un ou plusieurs jours par semaine ;
- **4€** par famille par étude, lorsqu'il n'y a pas d'inscription et qu'il s'agit d'une **présence ponctuelle** (rendez-vous ou retard par exemple).
- l'étude est offerte pour les familles qui effectuent le ménage de semaine.

➤ BLOUSES

Le Cours Saint-Martial fournit une **blouse neuve** (ou plus en fonction de la quantité souhaitée indiquée dans la Fiche Famille) au début de l'année scolaire à **chaque élève du primaire**. Le prix de la blouse est de **21€** l'une. L'achat des blouses est réglé par chèque au moment de l'inscription.

Signature des conditions financières :